

COMMISSION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 31 OCT. 2013  
C(2013) 7270 final

Monsieur le Président,

*La Commission tient à remercier la Chambre des Députés pour l'avis qu'elle a émis au sujet de la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil fixant des dispositions pour la gestion des dépenses relatives, d'une part, à la chaîne de production des denrées alimentaires, à la santé et au bien-être des animaux et, d'autre part, à la santé et au matériel de reproduction des végétaux, modifiant les directives 98/56/CE, 2000/29/CE et 2008/90/CE du Conseil, les règlements (CE) n° 178/2002, (CE) n° 882/2004 et (CE) n° 396/2005, la directive 2009/128/CE ainsi que le règlement (CE) n° 1107/2009 et abrogeant les décisions 66/399/CEE, 76/894/CEE et 2009/470/CE du Conseil [COM(2013) 327 final].*

*La Commission se félicite du soutien apporté par la Chambre des Députés à la proposition visant à moderniser les dispositions financières dans le domaine de la sécurité des denrées alimentaires et à créer un cadre financier unique.*

*La Commission prend note des observations de la Chambre des Députés relatives à l'article 6 de la proposition susmentionnée qui porte sur le montant minimal des subventions. Comme l'explique le considérant 10 de la proposition, ces seuils sont proposés afin de simplifier les programmes de dépenses de l'Union et de limiter les contraintes administratives et financières imposées aux bénéficiaires et à toutes les parties concernées. Les observations de la Chambre des députés seront néanmoins examinées plus en profondeur dans le cadre de la procédure interinstitutionnelle avec le Parlement européen et le Conseil.*

*En espérant que ces éclaircissements répondront aux observations et aux questions soulevées par la Chambre des Députés, je me réjouis, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.*

*Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.*

Maroš Šefčovič  
Vice-président

M. Laurent MOSAR  
Président de la Chambre des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L – 1728 LUXEMBOURG